DTA
DOCUMENT TECHNIQUE D'APPLICATION

5.1/14-2426_V2-E2

Extension commerciale

Valide du **12 décembre 2025**

au **31 décembre 2026**

Sur le procédé

ULTIBAT PST

Famille de produit/Procédé : Couverture en plaques fibres-ciment support de tuile canal

Document non valide

Titulaire :

Société EDILFIBRO S.p.A
5510 km 164,700
ITALIE - 27040 Arena PO (PV)
Tél. : 00 39 03 85 27 28 11
Email : edilfibro@edilfibro.it
Internet : www.edilfibro.it

Distributeur :

Société GIE IBANA
Tour Saint-Gobain - 12 Place de l'Iris
FRANCE - 95400 COURBEVOIE
Tél. : 01 88 54 00 00
Email : contact@ultibat.fr
Internet :

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 5.1 - Produits et procédés de couvertures

CCFAT COMMISSION CHARGÉE DE FORMULER LES AVIS TECHNIQUES

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - email : secretariat.at@cstb.fr

www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB ; Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site Internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

Versions du document

Description	Rapporteur	Président
Extension commerciale au Document Technique d'Application n° 5.1/14-2426_V2	Marc AUGEAI	François MICHEL

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu des engagements :

- de la société EDILFIBRO S.p.A de ne fournir à la société GIE IBANA, en vue de la commercialisation sous la dénomination ULTIBAT PST, que le procédé Tegolit Plus 235,
- de la société GIE IBANA, de ne distribuer sous l'appellation commerciale ULTIBAT PST, que le procédé Tegolit Plus 235 que lui fournit la société EDILFIBRO S.p.A.

Le Groupe Spécialisé n° 5.1 - Produits et procédés de couvertures de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé ULTIBAT PST, le même Avis que celui formulé sous le n° 5.1/14-2426_V2 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.

Compte tenu des engagements :

- de la société Edilfibro SpA de ne fournir à la société GIE IBANA, en vue de la commercialisation sous la dénomination ULTIBAT PST, que le procédé Tegolit Plus 235,
- de la société GIE IBANA, de ne distribuer sous l'appellation commerciale ULTIBAT PST, que le procédé Tegolit Plus 235 que lui fournit la société Edilfibro SpA.

Le Groupe Spécialisé n 5.1 - Produits et procédés de couvertures de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé ULTIBAT PST, le même Avis que celui formulé sous le n° 5.1/14-2426_V2 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Document non valide